

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West
11th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de
travail et du financement en
matière d'éducation

315, rue Front Ouest,
11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2020 : B15

Date : 3 septembre 2020

Note de service
Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

Expéditeur : Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en matière
d'éducation

Objet **Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2020-2021 et
règlements connexes**

Je vous écris pour informer que les règlements suivants ont été pris :

Règlements sur le financement des SBE 2020-2021

La lieutenante-gouverneure en conseil a pris les règlements sur le financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2020-2021. Ces règlements mettent en œuvre les investissements de financement, les réformes structurelles et d'autres changements décrits dans la note de service 2020 : B08 – Financement des Subventions pour les besoins des élèves 2020-2021 ainsi que les éléments de financement des SBE dans la note de service 2020 : B11 – Investissements visant à faciliter la réouverture des écoles en réponse à la pandémie de COVID-19.

Par l'entremise des règlements sur les SBE, le gouvernement consacre un total prévu de plus de 25,52 milliards de dollars à l'éducation élémentaire et secondaire au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Voici les nouveaux règlements sur le financement :

- Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2020-2021 des conseils scolaires;
- Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2020-2021 des conseils scolaires;
- Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2020-2021 des conseils scolaires.

Tous les règlements ci-dessus peuvent être consultés sur le [site Web public du ministère](#).

De plus, comme chaque année, des modifications techniques et autres sont apportées aux règlements existants (Règlements de l'Ontario 132/12, 277/19, 278/19, 284/18 et 285/18) qui sont nécessaires pour clarifier les politiques existantes et mettre à jour les renseignements reçus des conseils scolaires.

Éclosion de COVID-19

Les nouveaux règlements et les modifications apportées aux règlements actuels comprennent également les rajustements suivants pour tenir compte des circonstances sans précédent qui ont une incidence sur les cours d'été de 2020 :

- Exclusion de la nouvelle option de cours de 55 heures pour les élèves inscrits à l'été 2020, à partir du seuil de 34 crédits;
- Suspension des droits exigés pour les élèves qui fréquentent une école d'un conseil en vertu de l'approche réciproque en éducation ou d'une entente sur les services d'éducation existante qui ont suivi un cours à l'été 2020.

Effectif des classes (Règl. de l'Ont. 132/12)

Le règlement sur l'effectif des classes a été mis à jour en tenant compte des nouvelles exigences en matière d'effectif des classes pour l'année scolaire 2020-2021. Les exigences feront notamment passer l'effectif moyen des classes du palier secondaire à 23 élèves (à l'exception des cours en ligne). L'effectif moyen des classes pour les cours d'apprentissage en ligne du palier secondaire est de 30 élèves. Les modifications apportées au règlement permettront également aux conseils scolaires de rendre les rapports sur l'effectif des classes élémentaires et secondaires à la disposition du public d'une autre façon (p. ex., afficher le rapport sur le site Web du conseil au lieu de le rendre accessible dans les espaces physiques).

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2019-2020 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 277/19) et Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2019-2020 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont 278/19)

Les règlements sur les subventions générales des Subventions pour les besoins des élèves et les droits exigibles de 2019-2020 ont été mis à jour afin de mettre en œuvre une hausse de un pour cent des repères salariaux, de tenir compte des augmentations salariales négociées pour le personnel enseignant et non enseignant et de financer les avantages sociaux qui varient d'un groupe d'employés à l'autre, selon les conventions centrales, ce qui comprend des

augmentations allant jusqu'à un pour cent pour le maintien ou l'amélioration des régimes d'avantages sociaux ainsi que des hausses inflationnistes supplémentaires.

Le règlement sur les subventions générales a également été modifié afin de tenir compte des approbations de financement des immobilisations mises à jour qui permettraient aux conseils scolaires de commencer la planification et la construction de projets approuvés d'immobilisations prioritaires. Il comprend également les approbations de financement des immobilisations mises à jour pour le programme pour la garde d'enfants et le programme pour les terrains prioritaires.

Le règlement stipule aussi un rajustement à la Subvention pour le transport des élèves pour les coûts de carburant et la suspension de l'indexation/de la désindexation du carburant de mai à juin 2020.

Enfin, le montant de la protection de l'emploi des enseignants a été élargi pour inclure le montant de la protection de l'écart de projection (annoncé à l'annexe A, dans la note de service 2019: SB02), pour les conseils scolaires qui satisfont aux critères. L'ETP d'enseignement supplémentaire, financé par ce montant, est inclus dans le tableau de cette section du règlement.

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2018-2019 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 284/18) et Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2018-2019 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont 285/18)

Les règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves et les droits exigibles de 2018-2019 ont été mis à jour pour tenir compte de la mise à jour du montant de la contribution de la Couronne et du rajustement de stabilisation pour les fiducies d'avantages sociaux ainsi que d'autres mises à jour techniques mineures.

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Objet	Personne-ressource	Courriel
Financement des fiducies d'avantages sociaux et gratifications de retraite	Romina Di Pasquale	romina.dipasquale@ontario.ca
Direction des politiques d'immobilisations	Andrea Dutton	andrea.dutton@ontario.ca
Priorités en immobilisations et reddition de comptes en matière de projets	Paul Bloye	paul.bloye@ontario.ca
Responsabilité financière et production de rapports	Med Ahmadoun	med.ahmadoun@ontario.ca
Financement du fonctionnement	Paul Duffy	paul.duffy@ontario.ca
Éducation de l'enfance en difficulté	Claudine Monroe	claudine.munroe@ontario.ca

Transport des élèves et rémunération des cadres	Colleen Hogan	colleen.hogan@ontario.ca
--	---------------	--

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation